



E X P R E S S

Bulletin du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec

15 juin 2011

Employés temporaires et assurances collectives

Les employés temporaires membres du syndicat seront invités au cours des prochaines semaines à se prononcer sur la possibilité d'adhérer à des assurances collectives (invalidité et dentaire). L'actuaire a terminé l'analyse des propositions des compagnies d'assurances. Vous aurez donc un choix à faire.

Pas encore membre ? Nous vous suggérons de joindre votre représentant syndical afin de signer votre formulaire d'adhésion, puisque seuls les membres ont droit de vote.